

FORMULAIRE DE PROCES VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE EXTRAORDINAIRE

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par sa ou son président.e, signé par celui-ci puis contresigné par la ou le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Un exemplaire du procès-verbal est adressé à l'inspecteur.rice de l'éducation nationale du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

ECOLE / RPI

NOM	Primaire Le Breuil Mingot	DATE DE LA REUNION
COMMUNE (S)	POITIERS	25 janvier 2022

Participant.e.s (préciser A: absent.e Exc pour excusé.e)

Représentants des parents d'élèves	Éducation nationale	Collectivités	Autres participants
- Mme Pierdon - Mme Marchand - Mme Debote - Mme Gardie - M. Bertin - Mme Meric = Abs - M. Meric = Abs - Mme Spiquel = Exc.	<i>Président.e</i> Mme Charré <i>Enseignant.e.s</i> - Mme Bouty - Mme Tissier - Mme Poitevin - Mme Potonnet - Mme Hamion = Exc. - Mme Maynier = Exc. - Mme Lenne = Exc. <i>IEN</i> M. Bonnet = Exc	<i>Conseiller municipal</i> M. Saget = Exc. Remplacé par Mme Paumier	<i>DDEN</i> - Mme Gilardot

Début de la séance : 18h00

Fin de la séance : 19h00

Ordre du jour

Consultation pour les rythmes scolaires

Consultation pour les rythmes scolaires

Ce conseil d'école exceptionnel concerne les rythmes scolaires.

Actuellement, c'est une semaine à 4,5 jours avec le mercredi matin.

Les représentants des parents d'élèves ont organisé un sondage, il y a 15 jours afin de questionner l'ensemble des parents d'élèves sur ce sujet.

54 familles ont voté soit environ la moitié des fratries de l'école.

- 36 sont en faveur de la semaine à 4,5 jours
- 18 en faveur de la semaine à 4 jours

Mme Charré précise que certaines communes en périphérie de Poitiers ont un autre rythme :

- écoles à 4,5 jours mais matinée du mercredi raccourcie d'1h15 et prise en charge des élèves par le personnel périscolaire pour des activités municipalisées
- écoles à 4 jours avec mercredi matin non travaillé
- écoles à 4,5 jours avec un après-midi raccourci. Les élèves sont pris en charge 1h par l'équipe périscolaire ou par du personnel associatif pour des activités.

Le personnel périscolaire de l'école privilégierait davantage cette alternative si les rythmes devaient être modifiés.

L'équipe enseignante aimerait effectuer une année « test » pour un autre rythme scolaire (4 jours ou 4,5 jours avec un après-midi raccourci). Cela permettrait de dégager du temps de concertation, de formation.

Par ailleurs, la durée des après-midis actuels avec le rythme à 4 jours est de 2h15, ils sont courts et entrecoupés par la récréation.

Mme Paumier, adjointe à l'Éducation et aux écoles publiques à la Mairie de Poitiers apporte des précisions. La question des rythmes scolaires s'est posée dès la première année du mandat de la nouvelle équipe municipale. Unanimement, les élus ont décidé de poursuivre le rythme instauré depuis plusieurs années sur Poitiers pour moult raisons :

- par respect des rythmes chronobiologiques des enfants. Plusieurs articles des neurosciences ont attesté que les enfants sont plus attentifs et disponibles pour les apprentissages le matin. Les journées plus denses ne sont pas adaptées aux besoins des élèves de maternelle.
- par rapport à la grande pauvreté. L'équipe municipale s'est appuyée sur les constats de M. Jean-Paul Delahaye concernant l'impact du nombre de jours à l'école sur les inégalités sociales. Les premiers impactés par un changement de rythme et un passage à 4 jours seraient les enfants scolarisés au sein des écoles placées en zone prioritaire. Le mercredi à la maison ne serait pas vécu de la même façon par tous. Certains auraient accès à la culture, seraient avec leurs parents, d'autres non.
- par organisation au sein de Poitiers et de Grand Poitiers. Le changement de rythme scolaire ne peut pas se faire seulement à l'échelle d'une école pour des soucis d'équité et d'harmonisation. Il faudrait repenser les horaires de bus par exemple.

Mme Paumier ajoute néanmoins qu'il n'est pas exclu de travailler sur les rythmes scolaires avec la réécriture du PEDT (projet éducatif territorial qui engage plusieurs acteurs (éducation nationale, mairie, CAF, etc.).

Mme Charré suggère de conserver la semaine à 4,5 jours mais de dégager du temps sur un après-midi . Par exemple, le jeudi après-midi les élèves seraient pris en charge par des animateurs de 14h30 à 16h pour permettre aux enseignants un temps de concertation, de formation. Trois après-midis par semaine seraient allongés de 30 min pour garder le volume hebdomadaire de 24h d'enseignement.

Mme Paumier comprend et corrobore cette éventualité. Nonobstant, il y a un problème majeur de personnel et de budget.

Actuellement il y a environ 390 agents périscolaires avec aucun pôle de remplacement. Il y a beaucoup d'arrêts, au regard de la crise sanitaire, le personnel n'est pas remplacé. Les emplois sont précaires, et paradoxalement requièrent des diplômes.

Mme Paumier explique, par ailleurs, qu'une municipalité ne peut pas augmenter sa masse salariale de plus de 2 %. Le budget ne permet pas aux élus d'augmenter les salaires, actuellement ils peuvent payer 10min supplémentaires aux agents. Cela couvre ainsi leur arrivée quelques minutes plus tôt au sein des écoles pour échanger avec les équipes enseignantes. Il y a quelques années, les emplois périscolaires étaient occupés par des étudiants. Cela n'est, actuellement, plus le cas.

Les représentants des parents d'élèves, comme l'ensemble global des parents, sont partagés.

Certains sont contre une semaine à 4 jours par respect du rythme biologique des enfants (cela engendrerait un coucher plus tardif le mardi soir, un rythme décousu le mercredi), pour des soucis organisationnels (de nombreux parents travaillent le mercredi et préfèrent que leur.s enfant.s bénéficie.nt d'un enseignement à l'école plutôt que qu'il.s soit.ent accueilli.s dans des structures pour le.s garder.

D'autres sont favorables pour avoir une journée supplémentaire avec leur.s enfant.s et profiter pleinement de cette journée au milieu de la semaine déjà « chômeée ».

L'éventualité d'un réaménagement du temps scolaire les après-midis n'impacteraient pas l'organisation pour les familles. Cela permettrait aux enfants de découvrir d'autres sports ou activités culturelles. Une représentante des parents d'élèves propose de faire appel aux associations comme cela est fait dans certaines communes.

Mme Gilardot, DDEN, note que la pérennisation des emplois est un réel problème. Les statuts sont trop incertains et ne favorisent pas l'implication des personnes. L'école à 4,5 jours avec une prise en charge périscolaire un après-midi par semaine permettrait d'institutionnaliser des temps et de pérenniser ces emplois en proposant au personnel plus d'heures. Cela offrirait également aux élèves un panel d'activités manuelles, artistiques et sportives, intéressantes à la culture de chacun.

En conclusion, les membres de ce conseil d'école ne sont pas favorables à une semaine à 4 jours pour diverses raisons. En outre, les rythmes scolaires ne seront pas modifiés pour les prochaines rentrées scolaires. La municipalité réfléchit, néanmoins, à réaménager le temps sur 4,5 jours. L'instauration d'activités périscolaires n'est actuellement pas possible en raison d'un manque de budget et de personnel. Il faudra attendre quelques années.

Mme Charré remercie la présence de chacun et chacune.